L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 12 MAI 1871.

Spectacles, Bals, &c.

FORT ESPAGNOL.

Grands Concerts Promenade,

Mardi, Jeudi, Samedi et Dimanche Soirs,

Commencent à 5 heures du soir.

W. BORCHERT..............Directeur.
RUDOLPHE GEWERT.....Cor Soliste.

M. R. Gewert joue deux solos sur le cor à chaque concert.

Prendre les chars coin Canal et Bourbon.

Les trains partent à de courts intervalles tous les soirs. 30 avril—

WEST END.

GRAND CONCERT

Tous les soirs par le célèbre orchestre du Professeur MOSES,

William Bickel..............cornettiste-soliste

Illumination à la lumière électrique.

Concert en matinée tous les samedis, à midi.

Des trains spéciaux seront fournis à des prix raisonnables sur un avis donné trois heures au préalable.

Les trains partent du pied des rues Canal et Carondelet à 6:15 et à 7 heures du matin et toutes les heures jusqu'à 3 heures de l'après midi puis toutes les demi-heures jusqu'à 9:30 du soir.

Le dernier train partira de West End à 10:30 du soir.

Les Dimanches après-midi les trains partent toutes les quinze minutes.

Billets, aller et retour, seulement 15 cents.
C. R. EVANS,
Surintendant.
1er mai—

GRANDE OUVERTURE
—DE—

Marchandises de Printemps.

Nous appelons l'attention des acheteurs sur le magnifique stock de

Marchandises de printemps et d'été

dont nous faisons en ce moment l'ouverture.

Ces marchandises se composent des Dernières Nouveautés.

Nous appelons aussi leur attention sur notre grand assortiment de Chapeaux de dames et de Costumes pour dames et enfants.

D. H. HOLMES,

14 Dauphine—15 Bourbon—155 Canal
3avril—

MODES ET ROBES.

Modes de Printemps.
—CHEZ—

Mme E. FOERSTER,

Etablissement de Modes et de Couture,
15.........RUE BARONNE.........15
En face de la Salle Grunewald.

Mme E. FOERSTER informe respectueusement les dames, ses amies et ses clientes, qu'elle reçoit constamment les dernières et les plus fraîches modes en

Chapeaux et Bonnets Parisiens
Pour dames et demoiselles.
Toques et Capottes
pour fillettes et enfants.

Plumes d'Autruche et de Fantaisie, Fleurs, Rubans et Ornements de Modes.

Une spécialité à l'établissement de Mme Foerster, est

LA CONFECTION DES ROBES,

selon les derniers et les plus élégants modèles de Paris.

ROBES ET COSTUMES POUR LA SCÈNE faits dans un bref délai et aux prix les plus modérés.

15.........RUE BARONNE.........15
7nov—6m

HENRY N. SIEBRECHT.

49.....RUE ROYALE.....49

MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ÉLÉGANTS

DANS LE DERNIER GENRE.

Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.

PRIX MODÉRÉS.
21 avril—6m.

L'Emporium de l'Art
—DE—

LILIENTHAL,

121 RUE DU CANAL,

(Bâtisse Touro.)

Usage de l'Elevateur dans une salle d'opérations photographiques.

PHOTOGRAPHIES
—ET—

ŒUVRES D'ART

Exécutées de la meilleure manière et la plus artistique et à des prix plus raisonnables que jamais

MON FONDS DE

Cadres, Moulures, Gravures,

Et tous autres articles composent le plus grand et le plus bel assortiment de cette ville et sont vendus aux prix les plus raisonnables.

THEO. LILIENTHAL,
5 avril— Propriétaire.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouvert de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Albuy François Joseph	Huneau Mme née Meuriane
Audibert François	
Antoine Martin	Jean Mme, bouchère
Aubergier Amet	Le Rouzic Jean Marie
Bourre Jean	Lecoq François
Boyer Auguste	Laguilhonie François
Bettinger Jean Baptiste	Lacerde Laurent
Bonnant Henriette	Lafont Joseph
Billmann Philippe	Laporte Joseph
Bourdeau Louis	Labarrère Armand
Bure and Eugène	Legrand Jules Numa
Courtiade Eugène	Lamy Charles
Chaubet Jean	Michel Léopold
Chauveau Louis	Mounetan Catherine
Castex Paul et Marie Anne	Mareau Noémie
	Majestre Pierre Martin
Chatelain Catherine	Olard Etienne
Cossé Bertrand	Peterson Mme Marck née Madelon Herny
Chavagneux Etienne	
Durand Alphonse	Peterson Napoléon et Philomène
Demerati Benjamin	
Daujan Bernard	Paquinet Augustin
Daniel Louis	Philastre Eugène
Dusard Jean François	Pence Pierre
Dossang Jean	Piat Antoine
Dussin Marc	Riveal Marie
Fischard Emile	Rosques Jean Baptiste
Flain Julien	Robert Edmond
Fleischmann Thérèse	Roland Ernest
Fustenas Prosper	Reimiguier Louis
Fontaine François	St Martin Joseph
Galé Jean	Semperis Bernard
Grembach Max	Salle Clément
Guillou Coelenier Augustin	Setzler Rosa
	Souchet Marie Victoire
Gélas Mme Vve	Tessié Vincent
Guignon Stanislas	Toussaud Jacques
Helin Pierre	Wangen Jean Baptiste
Hoary Léonard	

La Nouvelle-Orléans, le 11 mai 1881,
Le Consul,
Vicomte PAUL D'ABZAC.
11 mai—

SEMENCE DE RIZ

Du premier choix de la CAROLINE

500 SACS.

A vendre par
CHS A. LARENDON,
[illegible] No 23 rue Carondelet

L. S. L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

TIRAGE EXTRAORDINAIRE
—DU—
MARDI 14 JUIN 1881

Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,
—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE RÉDUCTION!

Pas d'ajournement!

UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance

DE FAIRE

FORTUNE!

—LA—

COMPAGNIE

DE LOTERIE

DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Louisiane.
—LE—
MARDI, 14 JUIN 1881.

UN GRAND TIRAGE

EXTRA,

CLASSE F,

UN GROS LOT DE......	$100,000
UN GROS LOT DE......	50,000
UN GROS LOT DE......	20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11.279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

MARDI, 14 JUIN 1881,

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de $100,000..		$100,000
1	... de	50,000..	50,000
1	Lot de......	20,000..	20,000
2	Lots de.....	10,000..	20,000
4	Lots de.....	5,000..	20,000
20	Lots de.....	1,000..	20,000
50	Lots de.....	500..	25,000
100	Lots de.....	300..	30,000
200	Lots de.....	200..	40,000
600	Lots de.....	100..	60,000
10000	Lots de.....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100	Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit..........	20,000
100	Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..........	10,000
100	Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit..........	7,500
	11,279 Lots s'élevant à..........	$522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE.

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage du

MARDI, 14 Juin 1881,

TOUS LES LOTS
—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTES LETTRES SANS RÉPONSE INSCRITS UN REFUS.

Les Applications de candidats pour clubs doivent être faites seulement au bureau de la Compagnie, nouveau, à la Nlle-Orléans.

Ecrivez pour des chroniques ou envoyez les ordres à

M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne au
No 319 Broadway, New-York

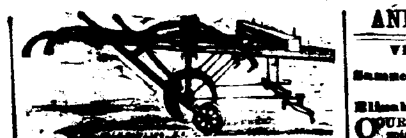

Les planteurs-sucriers et les négociants

Sont invités à venir examiner la dernière amélioration au

Cultivateur de Canne.

(Patentée le 29 mars 1881.)

CETTE machine est solidement construite dans nos propres ateliers à Wheeling, O. Va. Elle est légère à tirer, ne coupe pas les buttes de terre, peut être arrangée de façon à pénétrer dans la terre à la profondeur voulue. Elle a été bien mise à l'épreuve et déclarée parfaite. En vente à des prix en raison des temps et pleinement garantie.

BODLEY BROS.
Entrepôt de charrettes, rue de l'Union, 26.
14avril—1m

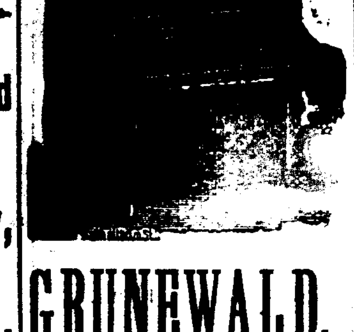

GRUNEWALD,

127 RUE DU CANAL,

Grunewald Hall, 18 Baronne St.

PIANOS

Des plus célèbres fabriques:

STEINWAY, WEBER, PLEYEL, KNABE, FISCHER.

ORGUES

des célèbres fabriques de CLOUGH & WARREN et PELOUBET & Cie. aux plus bas prix et aux conditions les plus faciles.

Instruments à musique de toutes les variétés et en assortiment immense. Morceaux de Musique, Cahiers de Musique, Cordes, Boîtes à Musique, Tabourets, Couvertures et Pupitres d'importation directe, et des genres les plus élégants.

Envoyez chercher des catalogues. Venez nous voir à nos deux magasins, avant d'aller ailleurs. Nous cherchons à plaire en donnant des GARANTIES et pleine satisfaction.

Adresse:

LOUIS GRUNEWALD,
127 CANAL et 18 BARONNE,
29janv.—

DEBALLAGE DE PRINTEMPS

CHEZ

GODCHAUX,

81 et 83, RUE DU CANAL.

Lundi, 14 mars, nous déballerons plus de soixante nouveaux genres en vêtements pour hommes, jeunes gens et enfants, comprenant les dernières nouveautés dans les marchandises de saison en qualités moyennes et légères. Tout l'assortiment sera le plus vaste et le plus joli que nous ayons jamais eu, et que nous invitons à venir examiner.

Notre fonds est bien assorti en vêtements Diagonal, laine, serges bleu, Tweed et Casimirs, de coupe et de genres variés.

Notre assortiment de vêtements pour garçons et enfants est complet, et sera durant toute la saison.

NOUVEAUTÉS,

EN ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX.

LÉON GODCHAUX,

81 et 83, RUE DU CANAL.
13 mars—

PRETS D'ARGENT.

LES personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 42, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1838. Possédant d'vastes capitaux, le propriétaire peut garder les gages en au cas le déclarer forfaits et offrir des avantages spéciaux dans les cas de prêts en [illegible] 9jan—1an

LIVERPOOL and LONDON and GLOBE INSURANCE COMPANY.

Département du Sud.

Bureau: coin Carondelet et Gravier.

Le capital de cette Compagnie est de DIX MILLIONS DE DOLLARS, auquel doit s'ajouter la responsabilité illimitée des propriétaires.

Actif provenant des incendies, à l'exclusion du capital payé.$	9,881,496 21
Capital payé..........	1,236,200 00
Total de l'actif..........	$11,102,696 21
Montant réservé pour couvrir les réassurances et les pertes reconnues..........	3,944,358 29
Excédant pour les porteurs de polices..........	$7,160,937 92
Pertes par l'incendie de Chicago, en 1871..........	$3,239,091
Pertes par l'incendie de Boston, en 1872..........	1,480,720

On sollicite des assurances pour risques de toutes sortes. Le Bureau des Directeurs, est pleinement autorisé à régler et payer toutes les pertes survenant en cette ville, ce qui place la Compagnie sur un pied d'égalité avec les compagnies locales, opérant en vertu de chartes accordées par les lois de l'Etat.

Bureau de Directeurs.

J. F. SCHRODER, Esq., Chairman, de la maison L. Christ & Co.
NEWTON BUCKNER, Esq., de la maison Buckner & Co.
PERRY NUGENT, Esq., de la maison Nugent & Lallande.
PETER ANDERSON, Esq., de la maison Anderson & Simpson.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
JULES P. ROUX, Assistant Secrétaire Résident.
[illegible] 20 octobre 1880. 24 oct—1an

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 8 mai 1881.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Attile D'Giuseppe	Bernard Adrien
Arpeggio Pa	Buzi Alexandre
Bianchi Giuseppe	Gallo, spécialité pharmaceutique
Boggio Pasquale	
Bonalli Giuseppe	Guillaume L
Chatelle, affaire pharm.	Lhoste Emilo
	(maison Lampe) Francesconi
Caracozzi Giuseppe	Savona Giuseppe
Ongo Giuseppe	Schultz François
Dorville Henry	Vincent Théodul
De Laval Jean	
Du Lac Stephen	

LISTE DES DAMES.

Charles Vve Mme
D'Anne Antonia Signora
Roussel Rita Maria

W. L. McMILLEN,
Maître de Poste.

O. DROUET,

NOTAIRE PUBLIC,

Nos. 76 et 113 Passage de la Bourse entre les rues St. Louis et Conti.
1er janv—6mDMaV

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Samuel Flower, Administrateur, etc., versus Elizabeth Jackson Noble, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2938— En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 24 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 26 qui est borné par les rues Canal, Roman, Prieur et Gasquet, et formant l'encoignure des rues Roman et Canal et mesurant (au pied américain) comme suit, à savoir:

Vingt-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur et façade à la rue Roman de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes, une profondeur sur la ligne de l'autre côté de soixante-deux pieds, à l'angle droit de la dite ligne de profondeur la dite portion de terre s'ouvre de deux pieds trois pouces, puis à l'angle droit à la dite dernière ligne de limite la dite autre ligne du côté de la dite portion de terre s'étendant à la ligne du fond une autre profondeur de quarante-sept pieds dix pouces et trois lignes, sur une largeur sur la ligne du fond de vingt-sept pieds.

La dite portion ou morceau de terre comprend le tout du lot No 6 du dit îlet sauf une lisière de terre adjacente au lot No 7, mesurant deux pieds trois pouces de face à la rue du Canal, sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante-deux pieds.

Acquis par le défendeur par achat de la Life Association of America, par acte passé par devant Algernon S. Beck, notaire en cette ville, en date du 2 octobre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.

1° Au comptant une somme suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit la somme de onze cent soixante six 66 2/3 100 dollars $1166 66 2/3 100 avec huit pour cent par an d'intérêt du dit montant du deuxième jour d'octobre 1879 jusqu'à parfait paiement, dix pour cent sur le montant du principal et l'intérêt de la réclamation du demandeur pour honoraire d'avocat, tous les frais de procès et de vente et toutes les taxes dues sur la propriété vendue.

2° L'acquéreur devra assumer le paiement de deux billets à ordre souscrits, tirés par le défendeur à son propre ordre et par elle endossés; les deux en date du 2 octobre 1879 et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, ensemble avec la réclamation du demandeur, à savoir: Un pour onze cent soixante-six dollars 66 2/3 cents, $1166 66 2/3 cents, payable deux ans après sa date.

Et un de onze cents soixante-six dollars 66 2/3 cents (1166 2/3 cents) payable trois ans après la date de sa souscription. Et aussi assumera toutes les obligations du premier acte de vente et hypothèque, n'aliénera pas, etc. etc.

3° Et la différence du prix d'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux; et au cas où le prix offert sur la propriété serait, déduction faite des susdits frais, coûts et taxes au comptant, moindre que le montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt comme il est dit ci-dessus et des billets devant être assumés comme il est dit ci-dessus, puis après le paiement des dits frais et taxes au comptant, le reste du prix d'adjudication devra être affecté au pro rata entre le montant de la réclamation du demandeur maintenant dûe et les deux billets à ordre décrits en second lieu; le pro rata accru à la réclamation du demandeur maintenant dûe, devant être payée au comptant, et les montants au pro rata provenant aux deux billets ci-dessous décrits en second lieu devant être assumés par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 avril—21,28, mai 5,12,19,24.

Mme Veuve F. M. E. Dugué de Livaudais vs. Philip Lanseau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3019— En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 31 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance ou Live Oak, Laurel, Antonine et Foucher, le dit lot étant désigné par le numéro dix-sept, sur un certain plan dressé par L. Reizenstein, annexé à un acte déposé en l'étude de James Fahey, notaire dans et pour la ville de Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, le 15 mars 1873, et mesure, conformément au dit plan, trente et un pieds trois pouces de face à la rue Constance ou Live-Oak, sur une profondeur de cent quatre pieds entre lignes et parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Elizabeth Lucienne Aline Delachaise, femme de François Marion Raoul Dugué de Livaudais, par acte pardevant James Fahey, notaire, le 31 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.—1° L'acquéreur devra assumer le paiement de deux billets faits par le défendeur, pour la somme de quarante-quatre piastres ($44) chacun en date du 1er mars 1873, payables respectivement neuf et dix ans après date, portant intérêt de 6 0/0 par année courante et 8 0/0 d'intérêt éventuel garanti par hypothèque sur la susdite propriété conformément à l'acte pardevant James Fahey, notaire, le 31 mars 1873.

2° Et la balance du prix de l'adjudication comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28avril—28, mai 5,12,19,26,31

Mme Vve F. M. E. Dugué de Livaudais vs. Philip Lanseau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 3017—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 31 mai 1881, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Six certains lots de terre ensemble avec les droits voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Denis, St-Patrick, Amélia et Foucher; les dits lots étant désignés par les lots Nos Trois, Quatre, Cinq, Six, Sept et Huit, sur un certain plan dressé par Chas. G. de L'Isle, le 8me jour de février 1873, et déposé dans le bureau de James Fahey, notaire en cette ville, compris le plan No Trois. Les dits lots de terre mesurant comme suit: Lots Trois, Quatre et Cinq, chacun, trente pieds de face à la rue St-Denis, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 6 formant le coin des rues St-Denis et Amélia, trente-sept pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue St-Denis, cent vingt pieds quatre pouces et une ligne de profondeur et de façade à la rue Amélia, et vingt-sept pieds de profondeur sur l'autre ligne de division du lot No 5, et vingt-neuf pieds sept pouces et neuf lignes de largeur sur la ligne du fond; le lot No 7, vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue Foucher, vingt-neuf pieds six pouces sept lignes de face à la rue Amélia sur une profondeur s'étendant d'une rue à l'autre de cent soixante-quinze pieds deux pouces et six lignes sur la ligne plus près de la rue St Patrick, et cent soixante-dix sept pieds sept pouces et neuf lignes sur l'autre ligne, du côté le plus près de la rue St-Denis. Lot No 8 vingt-huit pieds six pouces de face à la rue St-Patrick, cent cinquante quatre pieds de profondeur et de façade à la rue Amélia, cent cinquante-trois pieds de profondeur sur l'autre ligne du côté le plus près de la rue Foucher, et quarante-cinq pieds deux pouces et six lignes de largeur sur la ligne du fond.

Acquis par le défendeur de Mme Elizabeth Lucienne Aline Dugué de Livaudais suivant un acte devant James Fahey, notaire, en date du 17 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: 1° L'acquéreur assumera le paiement des deux billets souscrits par le demandeur pour la somme de soixante-douze (872) dollars chacun, en date du 1er mars 1873, payable respectivement neuf et dix ans après daté, portant 6 pour cent d'intérêt par année courante et 8 pour cent d'intérêt éventuel, garanti par hypothèque sur la susdite propriété selon un acte passé par devant James Fahey, notaire, le 17 mars 1873.

2° Le reste du prix d'adjudication comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 av.—28—mai 5,12,19,26,31.

Alfred Marchand vs. Joséphine De Moisy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2866—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 17 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, St-Louis, Bourbon et Conti, et formant l'encoignure nord-ouest des rues Royale et St-Louis. Le dit lot de terre est désigné par le numéro deux sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, le 2me jour de janvier 1842, déposé comme plan No 85 à l'étude de Félix Grima, notaire, et mesure (au pied américain) trente deux pieds de face à la rue Royale, sur une profondeur et façade de quatre-vingt pieds sur la rue St-Louis et ouvrant de six pouces à partir de la profondeur, de cinquante-neuf pieds sept pouces jusqu'à la profondeur de quatre-vingt pieds.

Etant la même propriété que la défenderesse a acquise comme seule héritière et légataire de son père feu Etienne Rivolet, et comme telle mise en possession de sa succession, en vertu d'un jugement rendu le 25 et signé le 28 novembre 1860, par la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire de la succession de Etienne Rivolet, No 17,199 du docket de la dite cour.

Et le dit Etienne Rivolet avait acquis la dite propriété de la succession de Nicholas Girod, par acte passé pardevant F. Grima, notaire, le 16 février 1842.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 avril—14,21,28—mai 5,12,17

Mme M. Hoffmann, tutrice, etc., vs. Joseph Krieger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,120.— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 11 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sept certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans la ville et paroisse de Jefferson, anciennement Freeport, dans cet État, maintenant dans le 6me District de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet No 23 qui est borné par les rues Austerlitz, Constantinople, Magazine et Live Oak, désignés par les Nos 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25, sur un plan de 2093 lots de terre situés dans le dit bourg de Freeport fait par A. S. Phillips, voyer, en date du 15 février 1849, et déposé en l'étude de Joseph R. Beard, anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, une copie li[illegible] est en l'étude de L. R. Kenny, au [illegible] notaire de la paroisse de Jefferson, et [illegible] comme suit, à savoir: Les lots dix-neuf [illegible] inclusivement se touchent et mesurent chacun vingt-huit pieds de face à la rue Austerlitz, sur une profondeur chacun de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Le lot No vingt-quatre forme l'encoignure des rues Austerlitz et Live Oak et mesure vingt-huit [illegible] pouces de face à la rue Austerlitz, sur [illegible] et façade sur la rue Live Oak de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Le lot No vingt-cinq mesure trente pieds de face à la rue Live Oak, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds deux pouces entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

Acquis par le défendeur par achat de la succession de James Hoffmann, par acte passé pardevant Jno. T. Michel, recorder et ex-officio notaire dans la paroisse de Jefferson, le 11 juin 1864.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mai—11,18,25—1,8,11 juin

James Beattie vs W. H. H. Whitterell

ANCIENNE CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,684, maintenant transféré à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 1407.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 14 juin 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° QUATRE LOTS DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, allées, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville et désignés comme les lots Nos un, deux, trois et quatre, sur un plan dressé par C. Hedin, voyer, le 29 novembre 1850 et déposé dans la salle d'étude de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville. Le lot No Un mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Water, soixante dix-huit pieds huit pouces de face à la rue Pleasant, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée et vingt-sept pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No Deux. Le lot No Deux mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante dix-sept pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne de division du lot No Un, et de soixante-seize pieds un pouce et six lignes sur la ligne de division du No Trois. Le lot No Trois mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois-quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante-seize pieds un pouce et six lignes sur la ligne de division du lot No deux et de soixante-quinze pieds quatre pouces, sur la ligne qui le divise du lot No quatre, et le dit lot No quatre, mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds et une ligne de face à la rue Levée, au une profondeur de soixante quinze pieds quatre pouces sur la ligne qui le divise du lot No trois et de soixante-seize pieds un pouce et deux lignes, sur la ligne de l'autre côté, ensemble avec tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans cette affaire, si toutefois il en a, à la batture ou toutes les autres terres se trouvant entre les dits lots et le fleuve.

2° Un autre lot de terre situé dans le même District désigné par le lot No six, sur un plan par B. Buisson voyer, en date du 25 avril 1836 et déposé dans la salle d'étude de F. Grima, notaire de cette ville, le dit lot mesurant vingt-sept pieds dix pouces de face à la rue Levée, entre celles Pleasant et Toledano et s'étendant en profondeur au fleuve Mississippi, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, allées et servitudes y appartenant, aussi tous les accessoires et battures formées ou pouvant être formées en face du dit lot, étant la même propriété acquise par le défendeur par un achat de Frederick Fawcett, par un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire dans cette ville, le 27 février 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12 mai—12, 19, 26—juin 2, 9, 14.

Zacharie Bruneau vs. Frederick G. Chamberlain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 3196.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 14 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Roman, Prieur et St-Philippe et désigné par le No trente et un; le dit lot mesure trente-trois pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent soixante pieds.

Acquis par le défendeur par achat de Robert L. Belden, selon un acte passé pardevant E. B. Hogan, notaire, le 10 avril 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur devra payer au comptant le montant des frais et charges des procès et de la vente, honoraires d'avocat sur le montant en litige, et les taxes sur la propriété. 2° Le reste du prix devant être divisé également en deux billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété conformément à un acte passé pardevant E. B. Hogan, notaire, le 10 avril 1880, chacun des dits billets étant de mille piastres ($1,000) et chacun daté du 10 avril 1880, un des dits billets (étant celui en litige) est payable à douze mois de date et l'autre payable à dix-huit mois de date, et tous deux portant intérêt à raison de huit pour cent par an de l'échéance; l'acquéreur devant payer au comptant la portion du prix revenant sur le billet à douze mois en litige, et devra garder en main la portion du prix revenant à l'autre billet à dix-huit mois qu'il devra payer à l'échéance. 3° Et le reste du prix d'achat, s'il en reste, devra être payé au comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12mai—12 19 26 juin 2 9 14

Seymour R. Perry vs. James Craig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2872.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 17 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'îlet No quinze compris entre les rues Vallette, Olivier, Alix et Eliza, les dits lots sont désignés par les numéros quinze et seize et mesurent chacun vingt-deux pieds pouces de face sur la rue Vallette.

Le No quinze a une profondeur et façade sur la rue Eliza de cent trois pieds un pouce et six lignes sur lesquelles deux faces forment une encoignure, sur une profondeur sur la ligne du lot No seize de cent cinq pieds sept pouces et une ligne que le lot No seize a la dite profondeur, sur une profondeur de cent huit pieds six lignes sur la ligne du lot No dix sept. Ensemble avec tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, avec une largeur dans le fond de vingt-huit pieds cinq pouces et six lignes en sus.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Vve Harriet Sumner par acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 5 juin 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 avril—14,21,28, mai 5,12,17.

Mme Vve F. M. E. Dugué de Livaudais versus John Euchert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,968.— En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 31 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Foucher, Amélia, St-Patrick et St-Denis; les dits lots étant désignés par les Nos neuf, dix et onze, sur un certain plan dressé par Chas. G. de L'Isle, le 8 février 1873, et déposé en l'étude de James Fahey, notaire en cette ville, comme plan No 3, et mesurant conformément au dit plan, comme suit, à savoir:

Le lot No neuf formant l'encoignure des rues Foucher et St Patrick, mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur et façade à la rue St Patrick de cent trente pieds dix pouces et une profondeur sur la ligne qui divise du lot No dix de cent trente pieds et six pouces et pieds de largeur dans le fond et les lots Nos dix et onze se touchent et mesurent chacun vingt neuf pieds de face à la rue Foucher par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente pieds.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Elizabeth Lucienne Aline Delachaise femme de François Raoul Dugué de Livaudais par acte pardevant James Fahey, notaire, en date du 17 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.—1° L'acquéreur devra assumer le payement de deux billets souscrits par le défendeur pour trente-six piastres ($36) chacun, en date du 1er mars 1873 payables respectivement neuf et dix ans après date, portant intérêt à 6 pour cent par année courante et 8 pour cent intérêt éventuel, garantis par hypothèque sur la susdite propriété conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 19 mars 1873. 2° Et la balance du prix de l'adjudication comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
28 avril—28—5 12 19 26 31 mai

Henry Lièvre vs Christian Nobles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2600—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 24 mai 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations et avantages qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Montégut, Clouet, Moreau ou Chartres et Casacalvo maintenant Royale, les dits lots mesurent comme suit, à savoir:

Un des dits lots, quarante pieds deux pouces une ligne de face à la rue Montégut sur une profondeur entre lignes parallèles de cent huit pieds six pouces, et les autres lots mesurent ensemble soixante-trois pieds onze pouces trois lignes de face à la dite rue Montégut sur une profondeur de cent trente-huit pieds six pouces et cinq lignes.

Le défendeur ci-inclus a acheté le lot premièrement décrit de John H. Singer par acte pardevant Ed. Drayton, notaire, le 9 mai 1866 et les autres lots deuxièmement décrits de Mme Théogène Barrote par acte pardevant A. D. Doriocourt, notaire, en cette ville le 7 juin 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 avril—21, 28, mai 5 12, 19, 24.

Mme Veuve F. M. E. Dugué de Livaudais versus Philip Lanseau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3019.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 31 mai 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance ou Live Oak, Laurel, Antonine et Foucher, le dit lot étant désigné par le numéro dix-huit sur un certain plan dressé par L. Reizenstein voyer, annexé à un acte déposé en l'étude de James Fahey, notaire dans et pour la ville de Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, le 15 mars 1873, et mesure conformément au dit plan, trente-un pieds trois pouces sur la rue Constance ou Live Oak, sur une profondeur de cent quatre pieds entre lignes égales et parallèles. Le dit lot formant l'encoignure des rues Constance ou Live Oak et Foucher.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Elizabeth Lucienne Aline Delachaise femme de François Marion Raoul Dugué de Livaudais par acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 17 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur devra assumer le paiement de deux billets faits par le défendeur pour la somme de quarante-quatre piastres ($44) chacun en date du 1er mars 1873, payables respectivement neuf et dix ans après date portant 6 0/0 d'intérêt par année courante et 8 0/0 d'intérêt éventuel par an garanti par hypothèque sur la susdite propriété, conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 17 mars 1873.

2° Et la balance du prix de l'adjudication comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
28 avril—28—5,12,19,26,31

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Mme Veuve E. J. Boniat, femme de Jules Lavergne et Jules Lavergne, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3123. En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 14 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville et formant l'encoignure des rues Hôpital et Dauphine, désigné par le No un sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 21me jour de mars 1859, et annexé à un acte exécuté pardevant Ad. Boudousquié, notaire à la Nouvelle-Orléans, le 3me jour d'avril 1859, le dit lot de terre mesure au pied américain vingt-six pieds un pouce de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de quatre-vingt pieds et de face à la rue Dauphine; ensemble avec la maison de résidence en briques à deux étages qui s'y trouve, et toutes les améliorations et dépendances qui y appartiennent.

2° Un certain lot de terre touchant au lot ci-dessus décrit et désigné par le numéro deux, sur le susdit plan, le dit lot mesure, conformément au dit plan, vingt sept pieds trois pouces de face sur la rue Hôpital, entre celles Dauphine et Bourgogne sur quatre-vingt dix-huit pieds de profondeur ensemble avec la maison en briques à deux étages qui s'y trouve et toutes les améliorations qui y appartiennent, ainsi qu'une allée située dans le fond du dit numéro un, ayant onze pieds de largeur, ouvrant et faisant face à la rue Dauphine, et s'étendant sur une profondeur à la ligne de division des lots numéros un et deux, le tout conformément au dit plan, ensemble avec les numéros d'actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachés à chacun respectivement, à savoir: 85 actions sur le lot numéro un et 85 actions sur le lot numéro deux, séparément.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions. — L'acquéreur devra fournir des billets d'actions comme suit: Pour le lot numéro un, un billet d'action de quatre cent trente-six piastres ($436 00) et pour le lot No Deux un billet d'action pour quatre cent cinquante piastres ($450 00) échéant le premier jour de novembre 1881 et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant; les acquéreurs devant assumer toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et les billets d'actions ainsi souscrits devant être identifiés avec les actes actes suivants, à savoir: 1° Hypothèque de Valmont Soniat Dufossat à la Banque des Citoyens, pardevant J. Boudousquié, notaire, en date du 15 février 1881.

2° Il devra fournir des billets d'actions et de division conformément à un acte du 3 avril 1857 pardevant A. Boudousquié, notaire.

3° Vente par Mme Samuel Moore à Mme Soniat conformément à un acte du 29 février 1856, pardevant A. Boudousquié, notaire.

4° Acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12 mai—12,19,26—2,9,14 juin

A. S. Heimann vs. Succession de M. A. Gruenwald.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 3085.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 4 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Seconde, Troisième, St-David et St-Patrick, désigné par le No 15, sur un plan du dit îlet fait par De Young, le 20 — 1862, déposé en l'étude de H. Madden, anciennement notaire en cette ville, et mesure trente pieds de face à la rue Seconde, sur une profondeur de cent quinze pieds entre lignes parallèles (au pied américain).

Acquis par le feu H. A. Gruenwald de Wm C. Nichols, &c., par acte pardevant Hugh Madden, anciennement notaire, le 3 mars 1862.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4,11,18,25—1,4 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

VENTE DE SYNDIC.

Fonds de marchandises sèches.
Levy Bros. vs leurs créanciers.

PAR VINCENT & CO.—F. M. Boux, encanteur, il sera vendu, LUNDI, 16 mai 1881, à 10 heures et demie A. M., en vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour Civile de District en date du 4 mai 1881, la propriété ci-après décrite, livrée par les insolvables Levy Bros. vs leurs créanciers, à savoir:

Le fonds en entier et le contenu des magasins Nos 578 et 580 de la rue des Magasins, consistant en un

Vaste assortiment de marchandises sèches.

Articles de fantaisie et de toilette, comptoirs, étagères et installations

Conditions: comptant.
8mai—8 14 15 16

PAR B. ONORATO.

Propriété de valeur et désirable au No 52 de la rue Tolédano.

PAR BEN ONORATO, encanteur, bureau No 48 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tolédano, Anne, Clarisse, Laurel et Live Oak, et mesurant, ensemble, chacun 21 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Tolédano, sur une profondeur de 170 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à 12 mois de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque, lien et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 0/0 par an d'intérêt de la date de la vente. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1880 et 1881.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John T. Coffey, notaire, No 24 Passage de la Bourse. 7 mai—7 au jour de la vente.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Micajah McGehee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 3278—Division E—Attendu que Scott McGehee a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Micajah McGehee, décédé, intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui pourraient avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
8 mai—8,12,17

VINCENT MICAS.

Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres

SAZERAC BRANDIES,

de MM. Sazerac de Forge et Fils.

Seule médaille d'or décernée à l'Exposition de Paris, en 1878.

Seul propriétaire de l'Amer-cordial Aromatique Américain de Peychaud. Agent pour l'Impérial de Cook et importateur général de

LIQUEURS ET VINS FINS.

14 et 16, RUE ROYALE,
—ET—
11 et 13, PASSAGE de la BOURSE.
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

AMER-CORDIAL AROMATIQUE AMÉRICAIN DE PEYCHAUD.

Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, 1869.

CET AMER

provenant de toutes ce qu'il y a de mieux en ingrédiens amers et Aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faire naître l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerées à bouche, de 1 à 3, avant les repas, dans un peu d'eau et le sucre, ou bien, si on le préfère dans un peu de Sherry, de Madère, ou de Cognac. Par les enfants, par cuillerées à café, de 1 à 3, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Anisette et d'eau, il fait une boisson stomachique des plus agréables.

CERTIFICAT.

Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres de A. A. Peychaud, si avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est en général utile au maintien de la Santé, et en beaucoup de cas peut contribuer à la rétablir.

Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.

Dr F. B. Gaudet, 182 rue Douane.	
R. L. Taney, M. D.	C. Délery, D. M. P.
R. Harrison,	Capdevielle, D. M. P.
Dan C. Holliday, M. D., 28 rue St-Charles.	
Dr Faget,	Alcée Chastant, M. D.
O. Huard, D. M. P.	Thos. Layton, D. M. P.

N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur les bouteilles portent le nom du fabricant.

M. Micas a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général, qu'il a transféré son café pour l'Hôtel du Fort Espagnol où il y tiendra son restaurant comme précédemment, s'efforçant de conserver à son établissement, la réputation et la vogue qu'il s'est acquise. L'ouverture se fera vers le 25 février, afin de permettre aux étrangers se trouvant à la Nouvelle-Orléans à l'époque du Carnaval, de le visiter. 10janv—6m D.Mar.J.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie par le présent que le 5me jour de mai 1881 jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire et dessous ligne dans les termes et mots suivants, à savoir:

Géo. Ross et als. vs. John J Finney, avocat de district. No 3040

Cette affaire a été appelée ce jour. Présent, E. N. Whittemore pour les demandeurs. Quant on se avoir entendu l'évidence et les plaidoiries, la loi et l'évidence étant en faveur des demandeurs. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur du demandeur en changeant le nom de l'enfant mineur Walter Louis Heck à Walter Louis Heck à George Heck junior, de manière à ce que le nom du dit mineur soit George Heck junior.

Il est de plus ordonné que la somme de dix piastres soit prélevée pour les frais dans cette affaire comme honoraire de John J. Finney, avocat de district.

Jugement rendu le 5 mai 1881
Jugement signé le 10 mai 1881.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 10me jour de mai 1881, en l'année de Notre Seigneur, mil huit-cent quatre-vingt-un.

FRANK WALL,
12mai—15t Député Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. & L. LEVY.

Vente à Crédit. Vente à crédit.

Grande vente et sans réserve de Vêtements d'été et d'hiver, pour hommes, enfants et garçons. Articles de toilette, chapeaux, casquettes, etc.

A des conditions de crédit faciles.

PAR A. & L. LEVY, Agents, Alex. Levy, encanteur—JEUDI, 12 mai 1881, à 10 1/2 heures du matin, à leur salle d'encan No 10 rue de Chartres il sera vendu le susdit stock sans aucune réserve pour clore des consignations.

Conditions—à la vente. 11 mai—

PAR JAS. P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 12 mai 1881, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Broad et Abadie—

La vacherie de Madame Jean Baptiste Pombron consistant en: 8 vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler, 1 jument, 1 charrette à lait, harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la laiterie.

Conditions—Jusqu'à $100, comptant, et au dessus de $100, trois mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur 10 mai—

Succession de Alexandre Berthet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 1936.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI 19 mai 1881, il sera vendu à 11 heures du matin, au marché français, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 5 mai 1881.

Le droit d'occupation et la clientèle de l'étal, No 97 du marché français à la viande.

Conditions—Comptant sur les lieux.
8mai—8,12,19.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés dans le Quatrième District.

A l'Encan à Crédit.

Succession de Mary Anne Kendall.

No 2766—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet — SAMEDI, 11 juin 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci dessus le 28 avril 1881, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

1° Un lot de terre, dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme No 8 de l'îlet No 316, borné par les rues Première, Deuxième, St-Denis et Liberté, mesurant 30 pieds de face à la rue Première sur 100 pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 284, borné par les rues Jackson, Joséphine, Ellen ou Liberté, et l'Avenue Felton, mesurant 36 pieds de face à la rue Ellen ou Liberté, entre les rues Jackson et Joséphine, sur une profondeur de 60 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain, le dit lot de terre est formé du fond des lots Nos 1 et 2.

Termes et Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans en paiements égaux avec 8 0/0 d'intérêt et hypothèque spéciale avec privilège de vendeur du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devront assumer en sus de leur enchère toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1881 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. J. Castell, Esq., notaire.

10 mai—10,11,14,21,28, 4 et 11 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans la rue Baronne, dans le quartier du commerce du coton.

Résidence dans la rue du Canal, et propriétés améliorées et vacantes.

Succession de Charles Schmidt.

No 2478—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 avril 1881, il sera vendu aux enchères les propriétés de valeur suivantes:

1. Cette rangée de magasins à un étage formant près du quart de l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Union et Perdido, désignés comme les lots Nos 1, 2, 3 et 4, et ayant ensemble une façade totale de 100 pieds 1 pouce, 6 lignes à la rue Baronne, sur 100 pieds de profondeur sur la façade sur la rue Perdido. Les magasins sont en briques et à un étage et connus sous les Nos 21, 23, 25 et 27 rue Baronne, et les Nos 45, 47 et 49 rue Perdido.

Cette propriété a toujours été bien louée et est d'un bon rapport. Elle forme la position la plus centrale et un îlet de terre dans la rue Baronne important à quelques-uns des FACTEURS DE COTON les plus riches du Sud, lesquels y ont leurs bureaux. Elle est située presque en face du magnifique magasin de dry goods de H. KERN, du THÉATRE NATIONAL et des grands établissements manufacturiers de MM. SCHWARTZ & CO. Toute la propriété est louée et donne un beau revenu; elle sera vendue en lots ou en gros selon au gré des acheteurs.

2. Trois lots de terre dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les BARONNE, DRYADES, PERDIDO et UNION. Ces lots se touchent et ont ensemble 93 pieds 5 lignes de face à la rue Perdido sur environ 106 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une RANGÉE DE MAISONS en bois à un étage désignées par les Nos 61, 63 et 65 rue PERDIDO. La propriété est toujours louée, elle est dans le voisinage immédiat du marché Poydras, presque sur la ligne de trois routes de voies ferrées urbaines, et touche aux grandes écuries, où est centralisé le commerce des chevaux.

3. Le magasin et maison de résidence en briques à deux étages, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Notre Dame, Tchoupitoulas et Magazine, désigné comme terrain No 10, ayant 29 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Girod sur 114 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur. Les améliorations sont avantageuses et ont toujours été louées. Le propriété touche à cinq lignes de chars de ville et à toutes les raffineries, fabriques, fonderies et moulins qui composent la richesse industrielle de cette partie de la ville.

4° Quatre morceaux de terre avec les améliorations dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Marais et Villeré. La portion No 1 mesure 42 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur et face à la rue Marais et forme le coin des rues Canal et Marais. Elle est maintenant occupée par M. John Hanney et désignée par le No 265 de la rue du Canal.

La seconde portion mesure 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la maison de résidence en bois à deux étages et à deux corps de logis désignés par le No 267 de la rue du Canal.

La troisième portion mesure 14 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur et touche à la Quatrième Portion qui mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur; ces deux dernières portions forment ensemble le terrain sur lequel est érigée la bâtisse en bois à deux étages et à deux corps de logis Nos 271 et 273 rue du Canal.

Les terrains ci-dessus mentionnés fixer l'attention de ceux qui cherchent des emplacements sur la rue du Canal. Actuellement ils rapportent un bon revenu, la location est en ne peut plus désirable, et ont dans le voisinage les magnifiques résidences de MM. Kountz et Reichard et faisant presque immédiatement face à celles de Locke & Hattie et juste au-dessus des résidences de Mme Moody et du Col. E. E. Norton.

5° Deux lots et améliorations situés à Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna, dans l'îlet borné par les rues Première, Seconde, Madison et l'Avenue Jefferson, désignés par les Nos 7 et 8, étant le coin de la rue Première et de l'Avenue Jefferson.

Cinq lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna, dans l'îlet borné par l'Avenue Jefferson, les rues Claiquième et Madison et la propriété de Laberre; ils sont désignés par les lots Nos 1 à 5.

Cinq lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna. Les lots Nos 1 à 5 dans l'îlet No 12 borné par l'Avenue Jefferson, les rues Madison, Seconde et Troisième.

Quatre lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près Gretna. Les lots Nos 9, 10, 11 et 12 de l'î et No 7, bornés par l'Avenue Jefferson, les rues Première Seconde et Madison.

Termes et conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de garanties de "non aliénando" 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance des améliorations et transfert des polices aux détenteurs des billets, et les acquéreurs devront payer en outre et en sus du montant de leurs enchères toutes les taxes sur la dite propriété dues et exigibles pendant l'année 1881 et déposer 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jules F. Meunier, notaire, No 44 Passage de la Bourse.

15 avril—12,16,28,30—mai 7,8,12,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le lot et complet ameublement dans la Maison de résidence, rue Prytanée, coin de la rue Uranie

Succession de Mme Anastasia Chiem.—No 1972. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet, MARDI 17 mai 1881, à onze heures du matin, sur les lieux, coin des rues Prytanée et Uranie, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, daté du 21 février 1881, il sera vendu à l'encan:

Tout l'ameublement de maison et les objets mobiliers dans la belle et vaste résidence située au coin des rues Prytanée et Uranie, attenant à la rue Felicity Road, le tout sera vendu en détail conformément à un inventaire enregistré à la Cour et qui sera livré le jour de la vente.

Conditions de la vente, comptant sur les lieux et avant livraison.

4mai—4,7,8,14 à la vente.

Maison de résidence d'été sur les bords du Lac.

Dans le joli bourg de Mandeville.

PAR HOEY & O'CONNOR NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—LUNDI, le 16 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'enchère publique—

Un charmant et joli cottage avec tous les articles de ménage qu'il y trouvent et y appartenant, situé à Mandeville, bâti dans le carré No 2, à environ un demi îlet du lac, et à un îlet du wharf d'atterrissage du bateau à vapeur.

Un morceau de terre composé de quatre portions, d'après les actes, avec titres parfaits, les terrains 3, 4 et 26 mesurent, chacun, 58 pieds 4 pouces de face rue Lafitte, sur 150 pieds en profondeur, mesure française, et les terrains adjacents Nos 4 et 5 qui mesurent chacun 30 pieds sur la dite rue Lafitte, sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles

Les améliorations sont telles, qu'en y reconstruisant un wharf, une cabane à bains, un four en briques, une écurie et une remise, en en fera une maison de résidence d'été des plus attrayantes en vente maintenant dans nos environs.

Conditions—Pas plus d'une moitié comptant, le reste des conditions sera annoncé publiquement à l'époque de la vente, ou antérieurement, si on les demande aux encanteurs.

24 avril—1,8,15 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

Propriétés dans le Quatrième District.

Succession de Therese Seiler, veuve de Vairring (ou Vincent Kuest), No 30— Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur —Bureau No 41 rue Royale Il sera vendu à l'enchère, SAMEDI, le 14 juin 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus juge de la susdite cour, daté le 5 mai 1881

1° Deux lots de terre, avec les améliorations, comprenant plusieurs maisons basses en bois, situés dans l'îlet borné par les rues Camp, Annonciation, Neuvième et Huitième. Les dits lots formant l'encoignure des rues Camp et Neuvième, et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Neuvième sur 120 pieds de profondeur.

2° Un lot de terre avec les bâtisses, etc. dans District, îlet 92 borné par les rues Laurel, Annonciation, Septième et Huitième mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Laurel sur 110 pieds de profondeur désigné par le No 17 et par les numéros municipaux 290 et 292 rue Laurel.

3° Un lot de terre avec les bâtisses, etc, dans le même îlet et District, désigné par le No 18 et mesurant 31 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Laurel sur 111 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 1 du dit îlet, désigné par les numéros municipaux 292 1/2 et 294 rue Laurel.

Les susdites propriétés sont admirablement situées, dans le Quatrième District, près des chars, marchés, églises, etc., et rapportent de bons loyers.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, assurance et les clauses usuelles. Les taxes d'Etat dues et exigibles en 1881 devront être payées par l'acquéreur en plus du montant d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication. Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Seymour et Kramer, notaires, 79 rue Douane. 8 mai—8 14 21 28 juin 4 11.

PAR HOEY & O'CONNOR,

Résidence-cottage à deux corps de logis au coin des rues St-Philippe et Robertson.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan.

Cette jolie propriété à deux corps de logis dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Robertson, Dumaine et Claiborne, ayant un cottage avec mansarde à un étage et à deux corps de logis à l'encoignure, une cuisine en briques à deux étages et une bâtisse dans le fond faisant face à la rue Robertson, maintenant occupé comme un salon de barbe. Le terrain est très grand et l'attention du public est par conséquent appelée au plan que l'on peut maintenant examiner. La propriété rapporte un loyer de $ pou prés $450 par an.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit du jour de la vente avec intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, privilèges de vendeur, assurance et transfert de la police. L'acquéreur devra assurer en sus du prix d'adjudication toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1881 et il sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur les lieux pour lier la vente.

L'acquéreur de la susdite propriété peut acheter le lot attenant qui est planté en arbres fruitiers et en fleurs et mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue St-Philippe, sur 109 pieds de profondeur. Les termes et conditions sont les mêmes que ceux ci-dessus

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant Eusèbe Bouny, notaire.
6 mai 12,14.

PAR C. E. GIRARDEY

VILLA MARITIME A LA BAIE ST. LOUIS A l'Encan.

La belle propriété de Madame Louis Gagnet, près de Nicholson Avenue,

Ayant 200 pieds de face à la Baie ou au Golfe, sur 3000 pieds de profondeur.

Avec un magnifique bosquet d'orangers, d'autres arbres donnant de l'ombrage et Ever Green. Pour le confort et le bon voisinage, cette propriété n'a pas de supérieure, placée qu'elle est dans la Partie la plus aristocratique et la plus agréable de la Baie.

La résidence, les dépendances et la cabane à bains sont dans un excellent état et Prête pour une occupation immédiate, Sera vendue à l'encan.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles aux conditions les termes suivants. Moitié ou tout comptant, au choix de l'acquéreur, et le reste à un an de crédit en un billet garanti spécialement par hypothèque et le privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, transfert de polices d'assurance. Le titre est parfait et le transfert se fera libre de toutes charges.

Acte de vente pardevant A. Hero notaire et commissaire pour l'Etat du Mississippi, aux frais de l'acquéreur.
5 mai—5, 6, 7, 8, 14 à vente.

Un charmant cottage avec vaste terrain et jardin, rue Washington, à la jonction de la rue Esplanade, entre les rues Cinquième et Sixième, près des résidences de MM. Bignon, Armand et Beer.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux 31 rue du Camp—SAMEDI 21 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu à l'encan:

Cette belle résidence cottage rue Washington à la jonction de la rue Esplanade entre les rues Cinquième et Sixième dans l'îlet borné par les rues Washington, St Jean Baptiste, Cinquième et Sixième. Les terrains s'étendent de la rue Washington à la rue Sixième et les dimensions sont conformes au plan. La propriété est en bon ordre et à proximité de la ligne de chars de la rue Esplanade et dans un des quartiers les mieux peuplés de la partie inférieure de la rue de l'Esplanade

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur et le reste à un an à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance, garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication, et déposera 10 pour cent habituel au comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. A. Bienvenu, notaire, aux frais de l'acquéreur.
7 mai—7 8 14 à la vente.

Maison de résidence d'Eté agréable à la Baie St. Louis, Miss.

La propriété Wolkart, juste au-de-là des limites du village de Shieldsboro, avec wharf, Cabane-à-bain et jardin.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. Bureaux No 31 rue du Camp—SAMEDI, 21 mai, 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique

Cette charmante villa maritime et maison de plaisance, propriété de J. Wolkart, à la Baie St Louis, Miss., juste au-de-là des limites du village de Shieldsboro et située dans un des endroits les plus pittoresques de cette ville de plaisance populaire. Un chemin coquillé passe devant la propriété, celle-ci a une façade de 225 pieds sur le Golfe du Mexique et la Baie St. Louis et s'étend à l'intérieur, entre lignes parallèles, à 1000 pieds distance à laquelle elle a une profondeur de 50 pieds sur une largeur aussi de 50 pieds au chemin de fer, puis une largeur de 50 pieds sur 40 arpents de profondeur de la façade. Les améliorations sont excessivement bien construites: Un cottage de résidence en bois avec galeries devant et derrière, corridor central, 4 grandes chambres, salle-à-manger, office, cuisine, chambre à repasser le linge, remise, poulailler.

Aussi deux cottages en bois détachés du cottage principal, avec galeries de devant et deux chambres dans chacun, une citerne en briques contenant, contenant 11,000 gallons, jardins de devant et de côté, ombragés d'arbres et couverts d'une verdure luxuriante, un long wharf et une cabane à bains en excellent état. Cette propriété est une des plus agréablement situées à la Baie, à moins de deux heures de distance de la ville, à bas prix de voyage et avec des avantages d'écoles, garçons et filles, églises, marchés etc.

Conditions—1/2 comptant au gré de l'acheteur et le reste à un an de crédit à 8 0/0 d'intérêt par an; police d'assurance et toutes les autres clauses usuelles. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera exigé comptant pour assurer la vente au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur. 3 mai—3,4,5,6,7,8,14 au 21

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

LA RÉSIDENCE EN BOIS A UN ÉTAGE, coin des rues St-Charles et Courcy.

LE COTTAGE A DEUX CORPS DE LOGIS, Nos 244 et 246 Louisiana Avenue,

Avec deux lots de terre 63x160 pieds, entre les rues St-Charles et Prytanée.

Succession de D. Parodi, décédé,
—ET—
Joseph D. Parodi vs. John Parodi.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 2765.

A DES CONDITIONS FACILES. A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureaux, 13 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, le jugement rendu le 13 avril 1881 et signé le 19 avril 1881, et l'ordre signé et rendu le 19 avril 1881 dans l'affaire de la succession de D. Parodi et de Joseph D. Parodi vs son cohéritier John Parodi pour effectuer un partage. Dossier No 2765, à l'encan, il sera vendu:

1° Un lot de terre de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Prytanée, Courcy et Sixième, désigné par le No 7 et mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue St Charles, sur une profondeur et façade à la rue Courcy de 120 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, avec dépendances en bois occupées par Emile Friest comme magasin de menuiserie et contient 4 ou 5 chambres, cave, etc.

2° Deux lots de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par la Louisiana Avenue, les rues St-Charles, Prytanée et Delachaise et désignés par les Nos 13 et 14 qui se touchent et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces de face à la Louisiana Avenue sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations comprennent une jolie résidence-cottage à un étage et moitié couverte en ardoises et à deux corps de logis, désignée par les Nos 244 et 246 Louisiana Avenue, et contient de chaque côté 7 chambres avec gaz partout, hangar dans le fond, cave, lieux d'aisance, jardin, rapportant à peu près $40 par mois.

Termes et conditions—La moitié comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt et les clauses usuelles d'hypothèque spéciale, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès et assurance et transfert des polices. 10 pour cent de dépôt devra être payé au comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, No 26 Commercial Place aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dûes et exigibles en 1881. 20 avril—20 24, mai 1,8,15,21.

Brown's Wells,

Ouvert toute l'année.

EN comparant l'analyse de ces eaux avec celle d'autres eaux aux Etats-Unis, on verra qu'elles contiennent une combinaison bien plus forte et bien plus étendue de propriétés curatives. Descendez du train à Hazlehurst, Miss., montez dans le fiacre de Marx, et en deux heures vous serez aux Wells.

Pension par jour, $2; par semaine, $12; par mois, $40.

S. J. MOREHEAD.
23 avril—1m, Dim Mar. J.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

SANS LIMITE.

Propriétés améliorées des 1er et 2me Districts.

No 107 rue Melpomène, entre Prytanée et Camp.

No 330 rue Dumaine, entre Roman et Prieur.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 14 mai, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, sans limite

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Melpomène, Thalia, Camp et Prytanée, mesurant 32 pieds 9 pouces 4 lignes de face rue Melpomène, 32 pieds 5 pouces 1 ligne de largeur à l'arrière, 128 pieds 1 pouce de profondeur du côté de la rue Prytanée, et 147 pieds 11 pouces 2 lignes de l'autre côté.

Les améliorations comprennent une jolie maison de résidence en bois à un étage confortable, désignée par le No 107 de la rue Melpomène, ayant 6 chambres au rez-de-chaussée, mansarde et dépendances ayant 4 chambres, citerne, lieux d'aisance.

2° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans le carré borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Roman et Prieur, mesurant 44 pieds 10 pouces et 5 lignes de face rue Dumaine 42 pieds de largeur derrière et une profondeur irrégulière de 146 pieds, le tout selon un plan de D. E. Seghers, à la Bourse actuellement.

Les améliorations comprennent la jolie maison de résidence pour famille bien connue portant le No 330 de la rue Dumaine, couverte en ardoises, ayant 5 grandes chambres et cabinets. La bâtisse de derrière ayant 3 chambres et une autre bâtisse de dépendance ayant 4 chambres, citerne, puits, lieux d'aisance, allée pour voiture, corridor, jardin, etc., etc. Cette propriété mérite bien l'attention de ceux qui cherchent une maison confortable dans un quartier agréable et respectable.

Conditions: Une moitié comptant; le reste à un crédit de un et deux ans payable en billets portant hypothèque spéciale et lien du vendeur avec intérêt de 8 0/0 par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement complet, la clause de 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs devant faire assurer les propriétés pour un montant égal aux billets fournis, rembourser les primes non échues, assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication, et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de la vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.
8mai—

Un bon emplacement et résidence de valeur dans le Deuxième District.

Coin Chemin du Bayou et la rue Villeré.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, le 14 mai 1881, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane.

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Villeré, Robertson et le Chemin du Bayou, formant l'encoignure du Chemin du Bayou et la rue Villeré, mesurant 11 pieds 4 pouces de face au Chemin du Bayou 36 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, 72 pieds de profondeur et face à la rue Villeré et 77 pieds 5 pouces de profondeur sur l'autre côté.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant deux chambres et corridor dans chacune des étages, galerie sur le chemin du Bayou et la rue Villeré. Attenant au corps de logis une maison en bois à deux étages ayant deux chambres et une cuisine à deux étages avec quatre chambres, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets portant hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 d'honoraire d'avocat en cas de procès et toutes les clauses usuelles. Les acquéreurs devront assumer toutes taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix de l'adjudication; la propriété doit être assurée et la police transférée; le remboursement des primes non expirées, un dépôt de 10 0/0 devra être fait sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. A. Bienvenu notaire, aux frais des acquéreurs. 8ma

Une propriété de grande valeur dans le Troisième district.

Coin des rues Union et Grands Hommes.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, le 14 mai 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, la propriété de valeur ci-après décrite

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Union, Paix, Dauphine et Royale, et Union, ledit lot mesure au pied américain 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur et de face à la rue Union de 66 pieds 4 pouces. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage, couverte en ardoises ayant 4 chambres attenantes au corps de logis, une cuisine en bois à un étage couverte en ardoises, ayant 3 chambres, lieux d'aisance, cave, etc., un autre corps de logis couvert en ardoises avec deux chambres. Les bâtisses et améliorations dans le fond du lot, couverte en ardoises avec deux corps de logis avec cinq chambres, lieux d'aisance, cuve, etc., et chaque corps de logis est en bon état et condition.

Termes et conditions—Une moitié comptant, et la balance à un crédit de 1 an, en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, et la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du billet, ou une partie, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra faire assurer la propriété pour un montant égal au billet et le rembourser de primes non expirées, et devra assumer le payement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication et il sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur. 8ma

No 144 rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne, la maison de résidence en briques à deux étages avec attic.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI 14 mai 1881 à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, au plus fort enchérisseur.

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans le carré borné par les rues Toulouse, St. Louis, Bourgogne et Remparts, et mesurant en mesure américaine, 19 pieds 3 pouces et 6 lignes de face rue Toulouse, sur une profondeur de 66 pieds 1 pouce.

Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages avec attic, escalier en granite sur la rue et ayant des salons à chaque au premier étage avec vestibule, escalier et 3 chambres, corridor et vestibule aux étages supérieurs, balcon en fer sur la rue, aussi une bâtisse détachée en briques à deux étages, couverte en ardoises, ayant une chambre à chaque étage, galerie au second étage, lieux d'aisance, hydrant, cour pavée en briques, etc. La maison porte le numéro municipal 144 rue Toulouse.

Conditions—Une moitié comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, pour des billets portant hypothèque spéciale et lien du vendeur, privilège avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraire d'avocat en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des billets ou en partie, ainsi que toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra assurer la propriété pour un montant égal à celui des billets fournis, rembourser les primes non échues, assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant W. A. Bienvenu, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8mai—

VENTE PEREMPTOIRE

D'une Propriété de Valeur dans le Deuxième District.

Nos 339, 341 et 343 rue Conti, entre celles Roman et Prieur.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane—

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Conti, St-Louis, Roman et Prieur. La dite portion est composée de 2 lots de terre, désignés par les Nos 14 et 15 sur un certain plan particulier annexé à un acte de vente de Henry Ants à Henry Sanger, passé pardevant Michael Hahn, alors notaire en cette ville, le 17me jour de mars 1860, mesurant (au pied américain) 54 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 106 pieds 1 pouce et 6 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la bâtisse en bois, à trois corps de logis, à un étage et couverte en ardoises, avec allée à chaque corps de logis et contenant 2 chambres dans le corps principal de la bâtisse, et une cuisine en bois à un étage, couverte en ardoises, ayant 2 chambres, cuve, lieux d'aisance, etc. Le tout en bonnes conditions et bien réparé, et connu par les Nos municipaux 339, 341 et 343 de la rue Conti.

Termes et conditions—Une moitié comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale, lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec huit pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du paiement des billets ou une portion et toutes les autres clauses. Les acquéreurs devront assurer la propriété pour un montant suffisant à couvrir la partie du prix non payé, et de transférer les polices d'assurance et devront rembourser les primes non expirées; les acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères le paiement des taxes dues et exigibles en l'année 1881; les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs. 8 mai—

Propriété désirable à vendre.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane.

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison à deux étages avec vérandah, corridor, salons à arches doubles, chambre à manger, dépendance etc, puis chambre à coucher, cuisine, chambres à domestiques, cave etc, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Claiborne, Robertson et le Chemin du Bayou, mesurant 24 pieds 4 pouces de face à la rue Claiborne, 24 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, sur 118 pieds de profondeur, conformément à un plan qui peut être vu à la dite Bourse avant la vente.

Conditions de la vente—Une moitié ou plus comptant, la balance à un crédit de un an avec huit pour cent d'intérêt, avec les clauses usuelles d'honoraire d'avocat, transfert d'assurance etc, garantie par hypothèque spécial et privilège et lien de vendeur.

Acte de vente par devant le notaire désigné par le vendeur au moment de la vente.
5 mai—5,8,10,12,13 14

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 3,277.—A. Grivot vs Ses Créanciers.

LES créanciers de A. Grivot et toutes autres personnes intéressées sont prévenus qu'une assemblée des créanciers dans cette affaire aura lieu au bureau de Wm J. Castell, notaire, le 11e jour de juin 1881, à 11 heures A. M.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite cour.

Nouvelle-Orléans, ce 6 mai 1881.

S. A. LUMINAIS,
7 mai—7,11,15 Député Greffier.